

**SELARL Cabinet MEROTTO**

Avocats

Le Galien A

28, Avenue de Genève

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Tél 04.50.92.63.12 - Fax 04.50.92.73.91

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE THONON-LES-BAINS**

**JUGE DE L'EXECUTION – SAISIES IMMOBILIERES**

**Audience d'adjudication du 16.12.2022 à 15h00**

**RG n° 21/00066**

**DIRE D'ANNEXION AU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX ET LE

A comparu Maître Damien MEROTTO, Avocat inscrit au Barreau de THONON-LES-BAINS, demeurant Immeuble le Galien A, 28 avenue de Genève à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74160), agissant pour la SELARL CABINET MEROTTO, Avocat constitué et celui du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE « LE BEAU SOLEIL », dont le siège est 98, Rue de Genève et 2 rue Marcel Dégerine à GAILLARD (74240), représenté par son syndic en exercice, la Société l'Immobilier du Bassin Genevois (IBG), Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €, inscrite au RCS de THONON-LES-BAINS sous le n° 539 253 625, dont le siège social est 13, rue du Bois de la Rose à VILLE-LA-GRAND (74100), représentée par son président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

Poursuivant la vente des biens dont s'agit conformément au cahier des conditions de vente précédemment déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de THONON-LES-BAINS le 20 juillet 2021, propriété de

*Sur la Commune de GAILLARD (74240),*

*Dans un ensemble immobilier dénommé "LE BEAU SOLEIL", édifié sur une parcelle de terre sise 2 rue Marcel Dégerine, cadastrée Section A n° 4533, pour une contenance de 7 a 59 ca :*

- *Le lot n° 27 : une cave située au sous-sol, avec les 3/1762èmes de la propriété du sol et des parties communes générales ;*

- **Le lot n° 77** : un appartement de type 2 situé au premier étage, comprenant : entrée, dégagement, salle de séjour (transformée en chambre) avec balcon, cuisine ouvrant sur le balcon, salle de bains avec W.C., avec les 35/1762èmes de la propriété du sol et des parties communes générales ;

Lequel a dit que par adjonction audit cahier des conditions de vente et en vue d'assurer la parfaite information des personnes intéressées, il entend joindre :

- Le congé qui aurait été adressé à par sa locataire,  
le 5 juin 2021.

Desquels comparution et dire Maître MEROTTO a demandé acte.

Et a signé avec nous, Greffier après lecture

Le 27.10.2022



# ©AVOVENTES.FR

## ©AVOVENTES.FR

Le 5 juin 2021, à Gaillard

Objet: résiliation de mon bail locatif

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Madame

Pour la présente, je vous informe de mon souhait de mettre un terme à notre contrat de location de l'appartement meublé situé au 2 Rue Marcel Degerme, fl 240 GAILLARD, que j'occupe depuis le 26 Mars 2021.

Aussi, en vertu des articles L632-1 à L632-3 du Code de la Construction et de l'Habitation qui imposent un délai d'un mois de préavis, la résiliation du contrat de bail sera effectue le 4 juillet 2021.

Par ailleurs, je suis à votre disposition pour établir l'état des lieux de sortie et vous remettre les clés.

Bonne journée,

l'expression de mes sentiments distingués